Inspections de conformité à la *Loi sur les boissons alcoolisées et à* la *Loi sur le cannabis* du Nunavut

POSTES CONTRACTUELS À TEMPS PARTIEL D'INSPECTRICES ET D'INSPECTEURS DES BOISSONS ALCOOLISÉES ET DU CANNABIS

Rankin Inlet

Des postes contractuels à temps partiel d'inspecteur ou d'inspectrice des alcools et du cannabis doivent être pourvus à Rankin Inlet pour que les débits de boisson et les titulaires de permis de circonstance respectent les dispositions de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de la *Loi sur le cannabis* du Nunavut ainsi que leurs règlements.

Une expérience dans le domaine de l'application de la législation ainsi que la capacité d'interpréter les lois et règlements constituent un atout. Ce poste nécessite également de bonnes aptitudes pour la communication écrite et orale. Les inspections sont généralement effectuées en fin de semaine et tard en soirée, mais peuvent l'être à d'autres moments selon les besoins.

Les personnes retenues pour ce poste doivent se soumettre à une vérification de leur casier judiciaire et avoir leur propre moyen de transport. Une formation sera dispensée.

La priorité sera accordée aux personnes inuites du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.

Pour postuler, soumettez votre curriculum vitæ à :

Maud Pelletier de Simini
Inspectrice en chef de la Division des alcools et du cannabis du ministère des Finances
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
mpelletierdesimini@gov.nu.ca
Téléphone : 867 975-6816
Téléc. : 867 975-6849

Date de clôture : Ce concours est ouvert jusqu'à ce que les postes soient pourvus.